

PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CORCELLES LES ARTS

Séance du 27 avril 2023

Membres en exercice : 11

Présents : 6

Excusés : Mrs CHOLET Pierre – MINET Aurélien – VADOT Gérald – TAVERNIER Gilles – Melle REVIRON Julie

L'An Deux Mil Vingt Trois, le Vingt-Sept Avril à 19 h 30, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Mr Thierry DUBUISSON, Maire.

Etaient présents : Mrs DUBUISSON Thierry – DUBREUIL Jean-François – DUBREUIL Camille – DUBUISSON Solène – OPERON Dominique – BESSIERE Stéphanie.

Absents excusés : Mrs CHOLET Pierre – MINET Aurélien – VADOT Gérald – TAVERNIER Gilles – Melle REVIRON Julie

1/ MISE A DISPOSITION D'UN BIEN A LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION BEAUNE COTE ET SUD ET AVENANT N° 3 ANNEXE A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX MUNICIPAUX

Le Maire,

- RAPPELLE que dans le cadre de l'accueil de la cantine scolaire à la salle des Fêtes, baptisée Yves Jamait, à partir de la rentrée scolaire 2023-2024, il convient d'accepter le projet d'avenant n° 3 à la convention du 9 octobre 2014. Avenant à titre onéreux tel que défini dans le projet.
- RAPPELLE également que par ailleurs, des travaux doivent être réalisés par la Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD dans le local annexe salle des fêtes qui sera destiné au stockage du matériel nécessaire au service de la cantine. La commune mettant à disposition de la Communauté d'Agglomération ce local d'une surface utile de 15 m². Cette mise à disposition étant effectuée à titre gracieux.

Le Conseil Municipal, après délibérations,

- Après étude de l'avenant N° 3 et de la convention de mise à disposition d'un bien,
- ACCEPTE ces deux conventions et MANDATE son maire en exercice pour la signature de celles-ci et de toutes pièces relatives à ces affaires.

2/ DEMANDE DE SUBVENTION CONSEIL DEPARTEMENTAL DANS LE CADRE DE L'INFORMATISATION DE LA BIBLIOTHEQUE :

Le Maire,

- RAPPELLE qu'il a été convenu d'informatiser la bibliothèque et d'acquérir le matériel, logiciel, licence, douchette nécessaire.
- EXPOSE que le montant HT des devis s'élève à 1975,33 € HT
- SOLLICITE par le biais du département une subvention dans le cadre de cette informatisation à hauteur de 50 %.
- MANDATE son maire en exercice pour la signature de toutes pièces relatives à cette affaire.

3/ PROBLEME SOLS SALLE DE MOTRICITE ECOLE :

Le Maire,

- EXPOSE que l'entreprise qui a effectué les travaux en 2020, est passée et a constaté que de l'humidité remontait du sol et que cela endommageait les dalles. Un devis est donc sollicité auprès d'un maçon pour qu'une dalle soit refaite et que l'on puisse repocéder à la nouvelle pose d'un sol. La Communauté d'Agglomération BEAUNE COTE ET SUD a été sollicitée pour une demande de subvention car cette salle sert également dans le cadre de la garderie (compétence de cette dernière).

4/ ASSAINISSEMENT COLLECTIF :

Le Maire,

- PRESENTE au conseil municipal les dernières évolutions du dossier. Un abondement financier devant être réalisé par la commune. Une réunion entre les élus des 3 communes concernées est fixée le 2 mai prochain, le tout avant acceptation du dossier par le Conseil Communautaire.

5/ QUESTIONS DIVERSES :

Le Conseil Municipal,

- **ENTEND** que la commémoration du 8 mai aura lieu le **LUNDI 8 mai à 9 h 30** au monument aux morts de **CORCELLES LES ARTS** avec discours et dépôt de la gerbe, ensuite rendez-vous à **TAILLY** à 10 h 15 au monument aux morts. Le traditionnel vin d'honneur sera servi à l'issue de la commémoration à **TAILLY**.
- **TRAITE** les questions diverses.

